

ANNONCES.

ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Extrait d'une lettre de Liege du 8 avril.

„ Qui, Mrs, le corps de nos Curés est composé de Ministres respectables; mais trop justes, trop modestes, trop vrais pour approuver la diatribe scandaleuse qui les dépeint, comme les seuls à peu près, qui se soient preservés de la prétendue corruption générale. Si la charité, qui distingue ces dignes pasteurs, a été égarée, quand on les a engagés de présenter à S. A., sous le nom de suppliques des satyres diffamantes & calomnieuses; on doit dire, pour leur justification, que ce n'a été que l'erreur du moment, & l'effort de l'ascendant, qu'un zèle faux prend quelquefois sur le zèle le plus pur. On fait qu'ils ne sont pas les auteurs de ces piéces: qu'elles sont l'ouvrage de certains énergumènes, qui seuls sont censurables d'une publicité revoltante, ainsi que des exagérations & des mensonges, dont elles sont remplies. ”

„ Je n'approuve pas, Mrs., que quelques jeunes gens aient perdu, à jouer la comédie, des momens qu'ils pouvoient sans doute employer plus utilement: mais falloit-il demander leur excommunication, dans un pays où les véritables comédiens ne sont pas censés excommuniés? Nos bons Pasteurs n'avoient-ils pas un bel exemple à suivre dans la conduite qu'a tenue feu M. Hamoir, Curé de St-Jean-Baptiste? Le théâtre public, étant dans sa paroisse, la plupart des acteurs & actrices y demeuroient: le digne ecclésiastique les visitoit, les prêchoit; les engageoit à faire leurs piques, les marioit, catechisoit leurs enfans; il n'invoquoit pas la réunion des deux puissances pour les excommunier; il ne les injurioit pas; il croyoit que le véritable esprit de la religion prescrit la clemence & la charité, & que: . . . mais empressez-vous à rendre justice à Mrs. nos Curés, en disant que de sages &

chrétiennes remontrances les ont fait desister de leur demande : ils ont compris que des imprudences, des légeretés, des amusemens peu decens, en tems de carême, n'étoient pas des forfaits à punir par les foudres de l'excommunication. Nos jeunes gens ne seront donc pas excommuniés pour avoir eu, à leur dernière représentation, 7 carosjes, au-lieu de 80. Cette exageration est digne du reste, que vous pouvez apprecier d'après ce calcul."

" Je n'ai assisté à aucune des représentations données sur ces petits théâtres. Je nai vu qu'une seule fois Mr. Gaspar dans la scene de Pygmalion, & si je ne craignois d'encourir l'excommunication, je dirais qu'il me fit le plus grand plaisir. Il a bien voulu deux fois jouer sur le théâtre public, au benefice des pauvres & des prisonniers, qui en ont recueilli une somme considerable. On n'auroit pas deviné que ce jeune homme intéressant seroit traité de lâche, pour avoir représenté superieurement les rôles de Vendôme & du Cid. Sa complaisance avoit paru louable par l'intention. "

Extrait d'une seconde lettre de Liege du 8 avril.

" Messieurs, les factions ne furent pas plus vives à Rome entre les sénateurs & les plébéiens qui se retirèrent sur le mont-sacré, qu'elles ne le sont ici depuis trois semaines pour l'affaire des théâtres bourgeois. Les citoyens qui conservent encore l'esprit du christianisme & qui font le grand nombre, prennent ouvertement le parti des curés ; mais la folatre jeunesse, mais ceux qui chargent la terre-du poids de leur inutile existence, mais ceux dont le rang & la fortune tiennent lieu de faveur & de raison, ceux qui ne connoissent que l'évangile du monde, trouvent qu'il est cruel de leur ôter les spectacles, cette sage école des mœurs, seul capable de tirer Liege de l'état de barbarie, où il a croupi depuis sa fondation. Voilà, messieurs, ce qui a contrebalancé les motifs victorieux des curés ; voilà ce qui a tenu l'épiscopat indécis sur le parti qu'il falloit prendre entre ces rustres & la belle société. Je suis mortifié de ne pouvoir vous envoyer la requête, que je vous avois annoncée & qui enchérit sur la première. Mais on a pris à la cour pour tenir cette seconde piece dans le secret, des précautions

qu'on avoit négligées pour l'autre, & Mrs. les curés eux-mêmes ont eu la circonspection de ne point trahir ce secret. Quoiqu'il en soit, pour ne point paroître d'un côté dédaigner leur zele, pour menager de l'autre le goût & la foiblesse du siècle, on s'est déterminé à prendre un tempérament, & au-lieu des foudres de l'église que réclamoient les pasteurs, on s'est borné à faire publier au prône dimanche dernier, le *mandement* ou *épece d'instruction pastorale*, dont voici une copie exacte.

CONSTANTIN-FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liege, Prince du St. Empire Romain, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz & de Hôrn, Baron de Herstal, &c. &c. &c.

» Ayant vu les suppliques nous présentées par le corps des curés de notre cité de Liege, & considérant avec une peine extrême les suites funestes dans lesquelles les spectacles particuliers pourroient entraîner une partie de nos ouailles, sur-tout qu'on y joue des pieces qui contiennent des exprellions obscenes & des maximes dangereuses pour les mœurs, nous ne pouvons qu'approuver le zele qui les anime à obvier à ces sortes d'inconvéniens, & les exhortons de redoubler leurs efforts & leurs correctifs pour tâcher de rappeler aux vrais principes de la religion, par des instructions générales & particulieres, cette portion d'ames qui court à sa perte, & dont nous leur avons confié le soin, en remontrant aux parens l'obligation qui leur incombe d'empêcher leurs enfans de continuer ces amusemens illicites, & l'intérêt personnel qu'ils y ont : aux jeunes gens, les péchés qu'ils commettent, soit par le fait même, soit en se livrant de gré à l'occasion prochaine, en fomentant les passions qui ne sont déjà que trop violentes ; ceux auxquels ils donnent lieu, & dont ils sont également coupables ; les dangers auxquels ils s'exposent d'adopter peut-être un genre de vie d'ailleurs oisif & inutile ; la perte d'un tems précieux qu'ils doivent employer plus avantageusement au service de leur famille & de leur patrie, & dont ils devront rendre compte, le dé-

périllement qui doit en résulter essentiellement dans leur fortune ; enfin leur présenter une analyse des maux spirituels & temporels qu'une conduite pareille attirera infailliblement sur eux , & chercher avec charité , & conformément aux maximes de l'évangile , à les retirer de l'abyme où ils vont se précipiter.

Donné dans notre palais épiscopal de Liege , sous notre signature & scel accoutume , ce 4 avril 1789

CONSTANTIN-FRANÇOIS.

LEBRUN pro DELATTE .

» Je dois vous avouer que les zélés n'ont pas été entièrement satisfaits de ce biais, quoique pour les calmer, on leur ait insinué que ce n'étoit qu'une tentative suggérée par la douceur, & que si cet expédient étoit inutile, il seroit toujours tems d'en venir aux voies de rigueur . . . Non, messieurs, il n'en sera pas toujours tems !

» A Dieu ne plaise, que je prête ici ma voix à l'intolérance, & que je desire autre chose que la conversion du pécheur ! mais je ne puis m'empêcher de dire, qu'en suspendant l'effet de ce zele, il eût fallu pouvoir suspendre aussi la profanation des Sts mysteres. Le chapitre cathédral a témoigné plus de sévérité, & déjà il s'est assemblé, pour aviser aux moyens de débusquer le théâtre, établi sur ses immunités, sans fronder le *Palladium* de Fexhe. Peut-être même arrêtera-t-on la bâtisse d'un 3me théâtre, qui s'élevoit dans le voisinage ; le tems nous apprendra ce qui en est : mais en attendant, je vous prie, messieurs, de rectifier une omission qui se trouve dans votre dernier journal ; & de rendre hommage au zele de mrs les curés de Ste Catherine, de Ste Foi, de St. Martin qui étoient de la première députation ; celui de Ste Cathérine étoit pareillement de la seconde. *J'ai l'honneur d'être &c.*

•• La longueur des deux lettres qu'on vient de lire , & que l'impartialité dont nous ne nous départirons jamais, nous a engagés d'inferer, ne nous permet point pour aujourd'hui de donner la réponse que nous avons promise l'ordinaire dernier, & qui contiendra l'exposé de nos sentimens particuliers sur l'utilité ou le danger des spectacles. Mais nous ne tarderons point de remplir cet engagement.

Extrait d'une lettre de Sedan le 4 avril.

» On a souvent exalté avec emphase le patriotisme des dames Angloises. Croyez, messieurs, que le beau-sexe François ne le cede en rien à cet égard à la nation rivale de la nôtre ; & dans ce moment, où ce sentiment sublime s'est emparé généralement de tous les esprits, soyez persuadés que nos dames en fourniront plus d'un exemple. Toutes ne sont pas volages ; toutes n'ont pas concentré leurs goûts dans les amusemens frivoles de la parure, des modes & des plaisirs. Il en est qui savent se procurer des jouissances plus pures, & à qui les plus grands intérêts de l'Etat ne sont point étrangers. Daignez, messieurs, pour rétablir la réputation de ce sexe aimable, dans l'esprit des sombres & austères politiques, leur faire part de cette production d'une de nos Dames. C'est un *Projet de harangue pour être prononcé par l'orateur du tiers-Etat, à l'ouverture de la prochaine assemblée nationale.*

» SIRE, lorsque le respect naît de la crainte, il avilit, il intimide, mais quand il est produit par l'amour, il est plus doux, & plus tendre, sans en être moins profond ; je l'éprouve en ce moment, où j'ai le bonheur d'être aux pieds de mon roi, & en même tems de contempler mon pere : c'est votre majesté, Sire, qui a pris elle-même ce nom si précieux que nos cœurs vous déferoient, mais dont nos bouches n'auroient osé se servir, si votre majesté ne nous y avoit autorisés.

» Que de preuves touchantes de la bonté paternelle de votre majesté n'avons nous pas reçues ! Tous les édits, les dispositions, les menagemens, en portent l'empreinte. Beni soit le moment, auquel une main habile, & patriote a levé le voile qui empêchoit votre majesté de jouir de l'amour d'un ordre de son royaume, éloigné d'elle par état, quel bonheur pour cet ordre de jouir à son tour de la bienveillance de son souverain.

» Nous ne voulons pas, Sire ; affliger votre majesté par le tableau de nos miseres, nous avons une pleine confiance en votre bonté ; on nous fait aussi esperer que le clergé, & la noblesse, se disposent à seconder

les vues bienfaisantes de votre majesté. Lorsque l'égalité répartition des impôts, en rendra le poids supportable, alors nous verrons sans envie, cette noblesse, & le haut clergé qui en fait partie, être l'ornement de votre cour, servir la personne de votre majesté & celles de son auguste famille, lui procurer des délassemens, que le poids du gouvernement rend si nécessaires, entourer votre majesté quand elle donne audience aux étrangers, & leur faire admirer l'élégance, & la politesse Française.

« Quand à nous, Sire, nos occupations nous éloignent de la cour; mais nous n'en regrettons que le bonheur de vous voir; notre état nous en prive, mais il nous permet de vous offrir des armées pour défendre la patrie, des généraux pour les commander, (on en a vu plus d'un exemple) des ministres d'Etat, des juges, des théologiens, des évêques, des curés, des commerçans habiles qui attirent dans votre royaume les riches étrangères, des ouvriers industrieux, des cultivateurs qui fertilisent nos champs, & nous couronnons cette offrande par celle des cœurs de 23 millions & demi d'hommes, attachés à leur souverain & à leur patrie par un amour que le passé n'a pu détruire, & que l'avenir va augmenter. »

ANNONCES PARTICULIÈRES.

Réponse à Mrs. Treuttel & Voss, &c., extraite de la correspondance Littéraire secrète, du 15 mars 1789.

Si je laissois, M., sans réplique, la lettre que vous a adressée M. Treuttel de Strasbourg au nom de M. Voss & Decker de Berlin, en date du 20 février, relativement aux contrefaçons des *Ouvres posthumes de Frédéric II*, il sembleroit que ces MM. seroient fondés dans les prétentions qu'ils publient, & mes souscripteurs auroient droit de se plaindre. Il faut donc prouver aux premiers, qu'ils auroient mieux fait de garder le silence, & démontrer aux seconds, qu'ils ont tout lieu d'attendre le fruit de mes promesses.

L'édition de Berlin est remplie de fautes; j'en ai composé une note fort étendue que je pourrois produire; les matières y sont jettées sans goût, les poésies y sont en partie mêlées dans des volumes de prose; les vers y sont coupés en deux, ce qui interrompt les sens des idées, & blesse les yeux qui

sont péniblement forcés de chercher la rime, & l'esprit la raison. La correspondance du roi, qu'on est si avide d'avoir entière, parce qu'elle est d'un intérêt inappréciable, est bien loin d'y être complète; il y manque plus de trois volumes, & ce qui choque bien autant les lecteurs, c'est de voir que chaque lettre n'a pas sa réponse dans le même volume, & qu'il faut se fatiguer à la chercher dans un autre tome. D'après cette analyse véridique, mais irréfutable & provoquée, ne trouvera-t-on pas étrange que M. Treuttel & ses associés de Berlin écrivent qu'ils *sont fiers de l'originalité de leur édition*, & qu'ils *sont pleins de confiance dans leur bonne cause*? Ils disent encore qu'il *s'est manifesté au présent cas*, des mensonges de la part de contrefacteurs qui ont annoncé des perfectionnements qui n'ont point eu d'existence. En cela ces messieurs ont en partie raison, parce que toutes les éditions in-12 sont calquées sur celle de Berlin; pas une de ses difformités n'y a été omise, pour le moins.

Mais je vous assure, M., & à l'Europe entière, qu'aucun de ces défauts ne seront répétés dans l'édition grand in-8vo. que je soigne, & dont les augmentations essentielles pour la compléter, la feront monter à 18 ou 20 volumes. Si dans ma solitude précieuse, j'ai fait quelques progrès dans l'étude de l'art typographique & bibliographique, je les mettrai en évidence pour l'exécution d'une collection mémorable dans la république des lettres & dans les annales des souverains. J'ai l'honneur d'être &c.

Etoit signé.

L'éditeur de l'édition in-8vo. des *Oeuvres Posthumes de Frédéric II*, sous le titre d'Amsterdam.

Il en parolt tous les 20 jours un volume au prix 50 sols de France, à Leyde chez Murray, à Rotterdam chez Benner, à Bruxelles chez la veuve Dujardin, à Maestricht chez Cavelier, à Liege chez Lemarié, à Mayence chez le Roux, à Cologne chez Simonis & chez les principaux Libraires des Pays-Bas Autrichiens.

Avis touchant la Poudre précieuse de M. le chevalier de GODERNAUX.

F. J. DESOER, Imprimeur-Libraire, sur le Pont-d'Isle à Liege, dépositaire des Poudres précieuses de M. le chevalier de Godernaux, pour tout le pays de Liege, les Pays-Bas, la Hollande, & une partie de l'Allemagne, prévient le public que c'est à lui seul qu'il faut s'adresser pour en avoir la véritable. Le prix est d'un louis d'or le paquet de 10 prises, que l'on peut envoyer dans une lettre; l'argent doit accompagner la demande, & être affranchie, pour être servi promptement. — C'est d'après les épreuves authentiques, faites en France par ordre du roi, que S. M. a adopté ce remède pour ses troupes, & que le college des medecins de Liege l'a approuvé avec l'agrément de S. A. Ce remède ne se borne pas à la guérison infaillible des maladies vénériennes les plus opiniâtres, il à la même efficacité contre les écrouelles, les

Dartres, le pian des negres. On en fait un grand usage pour chasser toutes les fievres, qui ne résistent presque jamais à ses effets surprenans. Il est infallible contre la jaunisse, les dartres & petite-verole rentrées, la gangrène, les fleurs blanches, les vieux ulcères, &c. ; son action pousse infalliblement au dehors, & ne souffre rien d'impur. Il a l'avantage de pouvoir être administré sans déranger le malade de ses occupations, ni le soldat en marche, ni le matelot en mer. La précaution essentielle à prendre, c'est d'être en garde contre les contrefaçons : on évitera ce danger, en ne s'adressant qu'aux dépositaires autorisés. Chaque paquet est timbré du timbre adopté par le roi de France, & accompagné d'un imprimé sur la maniere de la prendre. — *N. B.* Les personnes qui désireront en tenir en commission, peuvent s'adresser directement à lui.

Une belle & commode maison de campagne, avec beau jardin, remise, écurie &c. &c. &c. située à Amay, à vendre ou à louer. S'adresser chez monsieur l'Avocat BURDO, rue d'Amas à Liege. — *Item.* Une prairie située en Broux près de Vervier, également à vendre ou à louer. S'adresser au même.

Belle maison située au pied de la haute-Sauveniere, à vendre, meublée ou non meublée, consistant ; en une belle cuisine, beaux souterrains & caves, au rez de chaussée, en six pieces à feu & autres, au premier ; en quatre beaux appartemens de maître, chapelle & plusieurs chambres pour domestiques, grands greniers, cour, avec fontaine, remise, écurie pour dix chevaux &c. S'adresser chez M. DESOER.

Le public est averti que la Terre & Seigneurie de Mattignolle, située dans le pays de Liege, entre Sambre-&Meuse, à deux lieues de Givet, deux de Philippeville, est à vendre. Elle consiste en haute, moyenne & basse justices, trente bonniers de raspes prêtes à couper, quatre-Vingt-treize bonniers de très bonne terre labourable, tenant presque tous ensemble, seize de trieux, dix-neuf de prairie franche argains, un château & ferme bâtis à neuf, avec quantité d'autres biens & avantages. Les personnes qui désireroient d'en faire l'acquisition devront faire leurs offres, à Liege, chez M. le Prélocuteur BERTHONNIER ; à Dinant, chez M. le Greffier DEVELETTE ; à Namur, chez M. le Notaire BARÉ ; à Olloy, chez M. le Notaire SAUVAGE, Greffier dudit Mattignolle, qui donneront en même tems la spécification générale & individuelle de ladite terre & seigneurie. Elles trouveront chez ledit Sr. Sauvage la carte topographique, ainsi que tous autres renseignements, mais on les invite sur-tout à voir par elles-même la beauté du local & les agrémens de toute espece qu'il présente.